Ramassages des déchets verts « porte à porte »

« Hâtez-vous lentement et sans perdre courage,
Vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage... »
Nicolas Boileau (1674)

A la fin de la dernière législature (*le 7 avril dernier*), juste après les élections, les habitants du Chemin de Faug ont reçu une lettre pour le moins étonnante :

« Dès le 1er juin, fini le ramassage des déchets verts porte à porte dans le quartier. » Et toc !

Tout ceci au nom d'une fumeuse « égalité de traitement » évoquée au détour de quelques réactions des habitants... Sans aucune autre justification argumentée, cette décision ressemblait plus à une dernière scorie de la période pré-électorale qu'à une décision mûrement réfléchie...

Les administrateurs des PPE concernées ont réagi *(lettre du 14 avril dernier)* et la municipalité de l'époque à rapidement rétropédalé en fixant le délai au 1er janvier 2027 *(lettre du 24 avril dernier)*. Elle promettait dans son courrier des précisions « en temps voulu », notamment sur les modalités de mise en place de la mesure...

A ce jour : rien de nouveau.

Certes le mois de janvier n'est pas le plus propice à la production de déchets de jardin. Néanmoins le temps passe vite.

Je sais que j'agace certains... ***certaines*** d'entre vous avec mes interventions. Cependant, ma réaction n'a rien à voir avec un caprice d'enfant gâté car ce « petit sujet » dépasse largement la manifestation de mauvaise humeur de 35 foyers.

Quel est le gain réel d'une telle mesure ? Le ménage communal réalise-t-il ici une économie substantielle ? Si oui de combien de francs par année ? Et qu'on ne me dise pas que ça n'a pas été calculé... ou alors ce serait grave. *Car comme on le voit dans nos débats du jour, les questions financières sont particulièrement sensibles dans notre commune...*

S'il n'y a pas de réelle économie, cette mesure ne viserait qu'à empoisonner l'existence d'une centaine d'habitants... Et là je pense que même celles et ceux qui sont peu concernés par les états d'âme des habitants des chemins privés auraient de la peine à tolérer cette chicanerie gratuite !

Si l'économie est substantielle. Alors soyons cohérents ! Pourquoi ne pas aller carrément jusqu'à supprimer le ramassage des déchets verts porte à porte sur tout le territoire de la commune ? Et là, en même temps qu'une réelle économie, on réaliserait ainsi une vraie égalité de traitement entre tous les citoyens contribuables de la commune. Corsier, entre autres, envoie ses citoyens à la déchetterie intercommunale pour y déposer leurs déchets verts. Bon, ma maman me le disait à l'époque, si tu veux prendre exemple sur quelqu'un, évite de choisir le plus mauvais !

A ce stade, je pense que la discussion ne ferait que commencer... et des voies médianes peuvent toujours être trouvées.

Quoi qu'il en soit, les habitants du Chemin de Faug, comme tous les autres contribuables jongnyssois, ont droit à une réponse rapide, documentée et argumentée de la municipalité. S'il y a derrière ce fait divers une stratégie plus générale que la commune veut mettre en place, le Conseil communal doit en être averti et la stratégie doit être présentée à tous dans son ensemble, de manière transparente... comme on nous l'a promis dans cette salle.

Vous le voyez, chers collègues que ce petit sujet peut vite prendre une dimension supérieure.

Alors, aujourd'hui je demande qu'on annule le délai du 1er janvier 2027 (C'est là le point principal de mon interpellation)... et qu'on instaure au plus vite une vraie réflexion sur les déchets verts dans notre commune. La création d'un groupe de travail représentatif de la population jongnyssoise me paraîtrait judicieuse.

Et je pense que je sujet débordera très vite sur la gestion générale de tous les déchets et de tous les accès aux habitations de la commune...

Je vous remercie de votre attention

23 septembre, Yves Forestier